N/Réf.: ACB/BPRES.147/2018



Kinshasa, le 18 juillet 2018

PD	DG	DGA/	DGA/ RA	DGA. BD	SC
CM	FI	PB	OR	IT	LI
RW	B	2 0. 03	7-20	3 5	iège
PR	RI	104	TFT	TR	CO
ΔΠ	JU	TCF	100	100	01

A Messieurs les Directeurs Généraux de la:

- BCDC
- RAWBANK ✓
- SOFIBANQUE
- TRUST MERCHANT BANK

Kinshasa/Gombe

Messieurs les Directeurs Généraux,

Concerne : <u>La mise en œuvre du Protocole d'Accord ACB & FEC sur la logistique</u> <u>terrestre au Haut Katanga.</u>

En complément de notre lettre N/Réf. : ACB/BPRES.137/2018 du 11 juin 2018, nous vous demandons d'instruire vos services dans vos agences et dans l'espace Wisky à Kasumbalesa de percevoir 20\$ (vingt dollars américains) par facture dans le cadre de la logistique terrestre lors du dédouanement.

Cette perception doit se faire concomitamment avec la perception de la redevance SEGUCE de 100\$ (cent dollars) qui se fait lors du dédouanement dans le cadre de la logistique terrestre dans la province du Haut Katanga.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs Généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

Célestin Tshibwabwa

Secrétaire Général

Henri WAZNE

1er Vice Président

Copie pour information : ➤ A.D. FEC